

LE POUVOIR DE SE NOURRIR SAINEMENT

29

PERMETTRE À NOS ENFANTS DE SE NOURRIR SAINEMENT EN GÉNÉRALISANT LA TARIFICATION SOCIALE POUR UNE RESTAURATION SCOLAIRE ISSUE DE L'AGRO-ÉCOLOGIE

Nos enfants doivent pouvoir manger sainement. Tous ne peuvent pas le faire, notamment parce que notre niveau de revenu ne nous permet pas toujours d'être exigeant sur la qualité nutritionnelle de l'alimentation. C'est pourquoi les lieux de restauration comme la restauration scolaire doivent proposer une alimentation durable et accessible financièrement. C'est par ailleurs un enjeu éducatif, en matière de santé et d'environnement, que de proposer des menus bio.

Le Pacte du pouvoir de vivre propose ainsi de généraliser et automatiser les tarifs sociaux dans la restauration scolaire, et soutenir l'approvisionnement des cantines scolaires en produits provenant d'une agriculture répondant aux critères de l'agro-écologie (bio, filières courtes et de proximité).

30

PROPOSER DAVANTAGE D'OPTIONS ET DE MENUS VÉGÉTARIENS DANS LA RESTAURATION COLLECTIVE

67% des émissions de gaz à effet de serre liées à l'alimentation des Français résultent de la phase de production agricole. Le moyen le plus efficace pour réduire l'impact climat de son alimentation est de privilégier des produits et des modes de production peu émetteurs de gaz à effet de serre, et d'éviter ceux qui émettent davantage : production de viande, d'œufs et de produits laitiers. S'agissant de l'alimentation, il convient de préférer la qualité à la quantité dans la logique du "**Moins et Mieux**" de produits d'origine animale, tout en consommant davantage de protéines végétales (céréales complètes, légumes secs, fruits à coque).

C'est pourquoi le Pacte du pouvoir de vivre souhaite que davantage d'options et de menus végétariens soient proposés dans la restauration collective. Dans les cantines scolaires en particulier, il souhaite aller plus loin que la loi Egalim (1 repas végétarien par semaine) et que soit proposée une option végétarienne quotidienne dans les collèges et les lycées.

Cette transition vers "moins et mieux" de produits animaux sera également bénéfique en termes de santé publique car la consommation excessive de produits animaux, qui plus est lorsqu'ils sont transformés et issus d'élevages industriels, favorise l'obésité, les maladies cardiovasculaires et certains cancers, comme le rappellent l'ANSES et l'OMS.

LE POUVOIR DE SE DÉPLACER

42 PERMETTRE À CHACUN.E DE SE DÉPLACER EN TRANSPORTS PEU POLLUANTS, EN RENFORÇANT L'ACCESSIBILITÉ À UN RÉSEAU DE TRANSPORTS COLLECTIFS OU PARTAGÉS ET PAR DES SOUTIENS FINANCIERS ACCRUS

Pour beaucoup d'entre nous, notamment en milieu rural, il est difficile voire impossible de se déplacer sans voiture individuelle et donc, souvent, sans polluer. Pour nous permettre d'accéder à des transports collectifs/partagés plus facilement, les collectivités doivent organiser - sous la houlette des autorités organisatrices de la mobilité (loi LOM) - des plans de mobilité qui fixent des objectifs et indicateurs précis (par exemple x% de la population à moins de y minutes à pied ou à vélo d'un service de mobilité (transports collectifs ou partagés)).

D'autre part, nous avons toutes et tous besoin d'être accompagnés dans nos démarches pour faciliter notre passage vers des mobilités moins polluantes. Le Pacte du pouvoir de vivre préconise que ce soit via un guichet unique (qui pourrait être les actuels Points info énergie).

45 ALLER VERS 100% DE VÉHICULES NEUFS ZÉRO ÉMISSION DE GAZ À EFFET DE SERRE AU PLUS TARD EN 2035

Pour permettre de diminuer drastiquement les émissions de gaz à effet de serre dans les transports, il faut fixer une **fin de vente des véhicules diesel et essence** au plus tard en 2030, et des **véhicules hybrides** au plus tard en 2035. Or, nous sommes nombreux à ne pas avoir d'alternatives à la voiture pour nous déplacer, notamment en milieu rural.

C'est pourquoi il faut dès maintenant se préoccuper de la disponibilité des ressources nécessaires à la fabrication et le recyclage des batteries pour véhicules électriques, accompagner les entreprises du secteur automobile et s'assurer que les salarié.e.s du secteur conservent leur emploi via notamment des dispositifs de formation adaptés, accompagner les ménages modestes dans l'acquisition d'un véhicule zéro émission, multiplier les bornes de recharges, renforcer les normes sur les émissions de CO2 des véhicules, accélérer la conversion des flottes publiques et privées.

LE POUVOIR DE LA SOBRIÉTÉ

49

ACCÉLÉRER L'ÉVOLUTION DES NORMES ET QUOTAS DANS LES MARCHÉS PUBLICS POUR L'UTILISATION DE MATÉRIAUX ISSUS DU RÉEMPLOI, DE MATÉRIAUX BIOSOURCÉS AINSI QUE D'ÉCO-MATÉRIAUX CERTIFIÉS ET NORMALISÉS

La commande publique constituant un levier puissant de transformation du tissu économique, nous demandons un engagement volontariste des pouvoirs publics et des collectivités pour favoriser l'utilisation des matériaux réemployés et biosourcés ainsi que leur normalisation.

50

CONDITIONNER LES AIDES PUBLIQUES À L'ATTEINTE D'UNE PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE DE QUALITÉ DES BÂTIMENTS PUBLICS

Les subventions accordées aux projets de rénovation énergétique des bâtiments publics et privés de personnalité morale doivent être conditionnées au respect de critères techniques garantissant des niveaux de performance et le faible impact environnemental des chantiers.

LE POUVOIR DE MIEUX CONSOMMER

52

ALLONGER LA DURÉE D'USAGE DES PRODUITS EN FACILITANT LEUR RÉPARATION ET DÉVELOPPER LE RÉEMPLOI ET LA RÉUTILISATION

Seuls 10% des produits qui tombent en panne en France sont réparés. Les objectifs de réemploi des produits dans les filières très polluantes comme le textile et l'électronique sont aujourd'hui de 2% ou moins. La réparation et le réemploi emploient plus de 60 000 personnes en France, mais ce sont des secteurs en grande fragilité économique.

Il convient donc de protéger le secteur pour augmenter les niveaux de produits réparés ou réemployés et réduire nos émissions, maintenir ces emplois et en créer de nouveaux.

54

FIXER DES OBJECTIFS VISANT À LIMITER L'IMPACT DU NUMÉRIQUE SUR LE CLIMAT ET L'ENVIRONNEMENT

Le numérique représente, à l'échelle mondiale, près de 4 % des émissions de gaz à effet de serre, pourcentage en constante augmentation. Nous devons limiter l'impact du numérique sur le climat et l'environnement.

C'est pour cette raison qu'il est nécessaire de définir des critères de suivi et d'évaluation notamment en termes de consommation énergétique, d'artificialisation des sols et d'émissions de gaz à effet de serre, et de développer massivement la formation aux usages sobres du numérique.